

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

**COMMUNE DE SAVINES-LE-LAC (05160)**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**5.4.8. ANNEXE – Risques naturels – Cavités**

POS initial approuvé le 16 décembre 1999

**PLU arrêté le**

Le Maire, Victor BERENGUEL

**PLU approuvé le**

Le Maire, Victor BERENGUEL

**Alpicité**  
Nicolas BREUILLOT  
Urbanisme & Paysage

SARL Alpicité – 14 rue Caffè – 05200 EMBRUN  
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : [contact@alpicite.fr](mailto:contact@alpicite.fr)  
Site Web : [www.alpicite.fr](http://www.alpicite.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
CABINET

SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Dossier suivi par : P. BOURGEOIS  
Tél. : 04.92.40.48.15

N° Réf. : 03/889

CAB/SIDPC/MD/PB  
Danj/risqnat/lp-Maires-03-274205

Gap, le 08 OCT 2003



LE PREFET des HAUTES-ALPES

à

Monsieur le Maire

05160 SAVINES-LE-LAC

**OBJET** : Vides souterrains – Article 159 de la loi sur la démocratie de proximité.

**P.J.** : 1.

L'article 159 de la loi sur la démocratie de proximité a prévu dans son titre VI un certain nombre de dispositions vis-à-vis de la prévention des effondrements de cavités souterraines et de la lutte contre les dommages qu'ils occasionnent.

A cet effet, il est prévu :

- que les communes élaborent des cartes délimitant les sites où se situent des cavités souterraines ;
- que toute personne qui a connaissance d'une cavité souterraine susceptible d'effondrement ou d'atteinte aux biens ou aux personnes en informe le maire, afin que ce dernier puisse informer sans délai le préfet et le Président du Conseil Général ;
- que je publie, selon des modalités à venir, la liste des communes pour lesquelles les maires m'ont informé de l'existence de ces cavités ou d'un risque.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, je vous adresse, à titre d'information, un extrait de l'inventaire des vides souterrains qui concernent votre commune et qui a été réalisé à partir des archives et des informations en possession de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet inventaire distingue les cavités et les ouvrages relatifs à d'anciennes exploitations de mines ou de carrières souterraines, et sera actualisé si de nouvelles informations étaient connues.

La plupart des informations de cet inventaire sont accessibles sur le site Internet de la DRIRE à l'adresse [www.paca.drire.gouv.fr](http://www.paca.drire.gouv.fr).

Ces premières informations peuvent d'ores et déjà figurer dans votre document communal synthétique (DCS) sur les risques affectant votre commune.

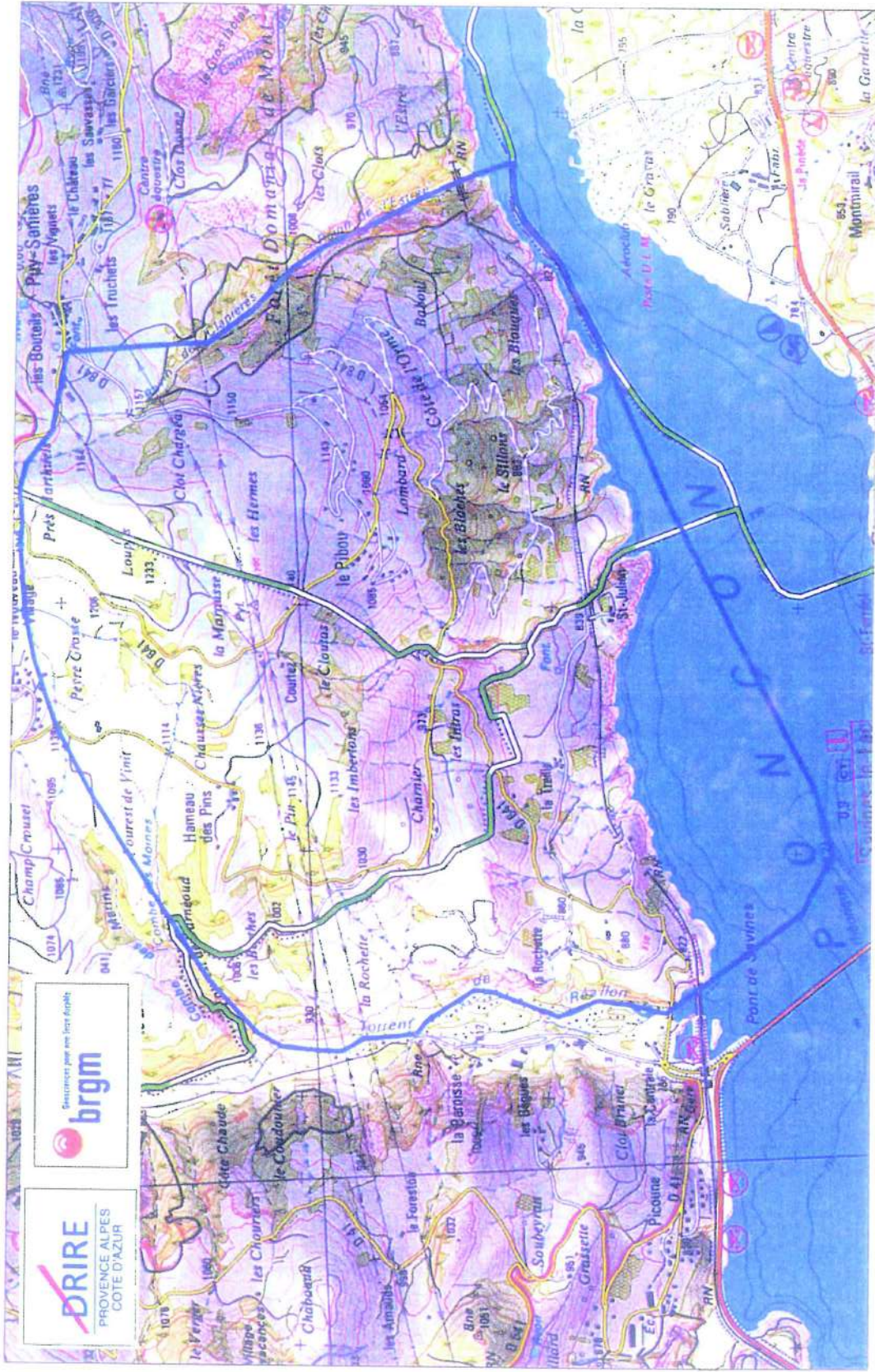
A partir des éléments de connaissance de ces risques, il pourrait être envisagé de réaliser un Plan de Prévention des Risques Miniers susceptible de concerner votre commune.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations sur les pièces annexées à la présente, et me faire notamment connaître si vous avez des précisions à apporter à cet inventaire et dans quel délai vous aurez reporté l'emprise de ces travaux et de ces ouvrages dans votre PLU.

**Le Préfet,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Patrick STRZODA



- ~ Contour des communes
- ~ Contour des concessions



échelle de restitution 1/25 000  
(échelle de saisie 1/50 000)

### Communes de Savines-le-Lac, de Puy Saint-Eusèbe et de Puy Sanières Concession de Saint-Julien de Savines (plomb)